RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 03157
Numéro SIREN : 833 450 042
Nom ou dénomination : ABC GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt 16643

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 13 OCT. 2023
Numéro : 1663

ABC GROUP

Société par actions simplifiée
Au capital de 645.000 €uros

Siège social : 4, rue Jules Guesde
91860 EPINAY SOUS SENART

RCS EVRY B 833 450 042

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier septembre à dix heures,

Les associés de la société ABC GROUP,

SAS au capital de 645.000 €uros, divisé en 3.225 actions de 200 €uros de nominal chacune, dont le siège social est situé au 4, rue Jules Guesde à EPINAY SOUS SENART (91860), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro B 833 450 042,

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée, à leur entrée en séance, par les associés. Ces derniers représentent 5.185 actions ayant le droit de vote.

L'assemblée est présidée par son Président Monsieur Carlos MARQUES PAIVA.

Monsieur Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des associés.

- Un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée,
- Les pouvoirs des associés,
- La feuille de présence,
- Le rapport du Président à l'Assemblée,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Diminution de la durée de l'exercice en cours
- Pouvoir pour les formalités

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président, à l'issue de laquelle il déclare la discussion ouverte.

Diverses opérations sont échangées quant à l'intérêt de cette opération.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de diminuer de 3 mois l'exercice en cours actuellement fixé au 31 décembre 2023, pour le ramener au 30 septembre 2023.

L'exercice en cours aura une période de 9 mois, soit du 1er janvier 2023 au 30 septembre 2023.

Les dates de clôture de l'exercice social restent inchangées. Le prochain exercice aura une durée de 3 mois, soit du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2023.

Cette résolution est mise aux voix :
Ont voté « pour » : 3.225
Ont voté « contre » : 0
Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer tous dépôts afférents aux résolutions ci-dessus adoptée.

Cette résolution est mise aux voix :
Ont voté « pour » : 3.225
Ont voté « contre » : 0
Se sont abstenus : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et répertorié sur le registre des assemblées.

Le Président

